



Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° ~~0.27.2~~ /MINESU/CAB.MIN/TLL/MKC/SB/2020
DU ~~31.11.2020~~ 2020 PORTANT NOMINATION ET PROMOTION DES
MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE DES
INSTITUTS SUPERIEURS PEDAGOGIQUES DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant Révision de certaines Dispositions de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses Articles 90, 91, 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la Loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 mai 2019 portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 août 2019 portant Nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 mars 2020 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les Attributions des Ministères, spécialement l'Article 1^{er}, lettre B, point 34, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu le Décret n° 12/024 du 19 juillet 2012 portant Organisation et Fonctionnement des Cabinets Ministériels ;

Vu les dossiers des candidatures transmis au Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Pédagogiques à divers grades académiques et scientifiques ;

Vu les Procès-Verbaux de la 40^e et de la 41^{ème} Sessions Ordinaires du Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Pédagogiques tenues à Kinshasa, respectivement du 17 au 19 et 21 juillet 2017 et du 22 au 25 octobre 2019 ;

Sur proposition du Conseil d'Administration ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Est nommé et promu au grade de PROFESSEUR :

I. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE GOMBE

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	MAFUTA LAMIKA Justin	7/912.075 L

Article 2 : Est nommé et promu au grade de PROFESSEUR ASSOCIE :

I. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE KIKWIT

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	MABAYA GUNZWENGA Erasme	7/878.029 R

Article 3 : Sont nommés et promus au grade de CHEF DE TRAVAUX :

I. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE WALIKALE

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	KAMANDA MAPERA Janvier	7/940.324 X

II. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE BOENDE

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	OLANGI MAKENGE	7/943. 572 P

III. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE NIOKI

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	IZAMPO NKUMU	7/941.852 R

IV. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE D'IDIOFA

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	KANGWA IPIWONG	7/957.338 V

V. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE D'INONGO

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	BOTOKU IYANZA	7/939.646 L

VI. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE D'ILEBO

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	LONGANGA TSHIACA	7/927.929 V

VII. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PELENDE

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	KIKANSU KINONO	7/933.857 Z
02	BOY MUPAPA	7/941.149 C

VIII. INSTITUT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE DE KINSHASA

N°	NOMS & POSTNOMS	Matricule
01	PUNGA YENDE ETENDA Claude Matricule :	7/929.943 K

Article 4: Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté ;

Article 5: Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **31 DEC 2020**

Thomas LUHAKA LOSENDJOLA